



Délibération 2019 – 094 du 9 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 1^{er} juillet 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON

MM. X. DUQUESNE – L. GABRELLE – E. LEFEBVRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – E. BURDIAC – H. COPIN – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J COTTEL,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. J.L. CANDAT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY.

Objet : TIC - Appel à projets «Pass Numériques».

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que l'enjeu de l'inclusion numérique et de la médiation est une problématique pour laquelle l'intercommunalité du Sud Artois est mobilisée depuis plusieurs mois compte tenu des publics du territoire exclus du numérique et de la mise en place des procédures administratives dématérialisées par l'administration et les différents partenaires institutionnels.

Monsieur le Président précise que les besoins sont importants et que pour renforcer les actions déjà mises en place, il est important de rechercher des solutions opérationnelles et rapides.

Monsieur le Président détaille les actions de médiation menées par l'intercommunalité avec le concours de services civiques auprès du service TIC.

Monsieur le Président fait état de l'appel à projets national lancé début avril pour soutenir des projets qui visent soutenir des actions de formation mises en œuvre au niveau local.

Monsieur le Président indique que le Pass Numérique est une des solutions concrètes adapté au territoire rural de la CCSA et de ses habitants (séniors, jeunes en difficultés, bénéficiaires des minimas sociaux...).

Monsieur le Président souligne que cet outil facilitera la mise en relation entre des lieux de médiation numérique et des personnes qui ont besoin d'être accompagnées (dans la réalisation de démarches en ligne, dans l'utilisation des outils numériques, des réseaux sociaux...).

Monsieur Le Président propose au conseil de communauté de répondre à cet appel à projets lancé par les services de l'Etat (Mission Société Numérique) selon l'objectif fixé : accéder facilement à des formations simples et courtes du type : comment créer un mail, comment faire ses démarches en ligne...

Monsieur le Président précise que cette action s'inscrira pour l'exercice 2020 et qu'elle sera menée en étroite collaboration avec le futur Hub Numérique Inclusif de la Région Hauts de France, récent lauréat de l'appel à projet de la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la candidature de l'Intercommunalité du Sud Artois dans le cadre de l'appel à projets national «Acquisition et déploiement de pass numériques» ;
- d'approuver le programme d'actions envisagé au titre de la réponse de l'intercommunalité à cet appel à projets ;
- de solliciter sur ce programme d'actions l'aide de l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 09 juillet 2019 et transmission
en Préfecture le 09 juillet 2019

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

